

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 6 mars 2024, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames les conseillères Martine André et Najah Zaoude, ainsi que Messieurs les conseillers, Gilles Massey, Jacques Ostiguy et Ian Dellner.

Étaient absents : Monsieur le conseiller, Jean Barrette

Assiste également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité. Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2024-03-039

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 mars 2024.

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy
Appuyé par Monsieur Gilles Massey

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2024 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2024

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Autorisation d'embauche agent administratif – Poste temporaire

8. FINANCES

8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés et salaires

8.2 Autorisation des comptes à payer

8.3 Participation au congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

10.1 Correction de la résolution no 2024-02-036 - Étude de faisabilité – Rehaussement de la rue de la Baie

10.2 Offre de service professionnels – Remplacement de conduites d'eau, rues des Noyers et des Peupliers

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

11.1 MRC de Vaudreuil-Soulanges – Lutte contre la crise du logement – Quote-Part pour Toit d'Abord – Année 2024

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Octroi de mandat pour le camp de jour 2024 – Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4.PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2024-03-040

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2024

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2024 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude
Appuyé par Madame Martine André

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-041

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 AUTORISATION D'EMBAUCHE AGENT ADMINISTRATIF – POSTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le manque de personne au sein de la municipalité dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il y a un retard de plusieurs tâches administratives, tel que le classement, l'archivage, et la documentation des processus;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil est de rendre l'administration plus efficiente afin de répondre à la population;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 prévoit 20 000\$ en salaire pour un stagiaire en droit;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise l'embauche d'une ressource temporaire à titre d'agent administratif pour une période de 3 à 6 mois en fonction des besoins de l'administration municipale.

QUE le budget de salaire de 20 000\$ pour un stagiaire en droit soit utilisé pour l'embauche de la ressource temporaire à titre d'agent administratif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposée aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 23 février 2024 au 6 mars 2024 pour un montant de 10 061.61 \$;

Chèques émis par la municipalité	0 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	5 180.59 \$
Salaires nets	4 881.02 \$
TOTAL	10 061.61 \$

2024-03-042

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 22 881.56 \$ en date du 6 mars 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 12698 à 12719 totalisant un montant de 22 881.56 \$ en date du 6 mars 2024;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-043

8.3 PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra du 12 au 14 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit cet évènement important pour la direction générale;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner
Appuyé par Madame Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal autorise les dépenses en lien avec l'inscription de la direction générale au congrès de l'ADMQ et toutes les dépenses afférentes, soient le déplacement, l'hébergement, repas, etc. en fonction de la politique de déplacement en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

2024-03-044

10.1 CORRECTION DE LA RÉOLUTION NO 2024-02-036-ÉTUDE DE FAISABILITÉ – REHAUSSEMENT DE LA RUE DE LA BAIE

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2024-02-036 mentionne que l'étude sera financée avec la TECQ 2019-2024;

CONSIDÉRANT QU'après vérification cette dépense ne se qualifie pas à l'aide financière;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy
Appuyé par Monsieur Gilles Massey

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'étude de faisabilité de rehaussement de la rue de la Baie sera financée par le surplus libre puisqu'elle n'est pas admissible à l'aide financière de la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-03-045

10.2 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS – REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU, RUES DES NOYERS ET DES PEUPLIERS

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation de TECQ 2019-2024 en lien avec les travaux des rues des Noyers et des Peupliers;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, un suivi financier est nécessaire afin d'assurer le suivi de la reddition de compte de la TECQ tout au long des travaux;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Ian Dellner

ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie à la firme Techni-Consultant pour un montant de 7 450\$ plus les taxes applicables un mandat de suivi financiers pour les travaux de conduites des rues des Noyers et des Peupliers.

QUE les honoraires professionnels en lien avec ce suivi financier sera financé par l'aide financière de la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2024-03-046

11.2 MRC VAUDREUIL-SOULANGES – LUTTE CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT – QUOTE PART POUR TOIT D'ABORD – ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organismes sans but lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges afin de développer des modèles visant à favoriser l'innovation pour tenter de résoudre la crise du logement dans la région, et a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac aura versé à la MRC le montant de sa contribution indiquée en regard de son nom, laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy
Appuyé par Madame Martine André
ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve sa contribution de l'aide financière au montant de 1 379\$ sur le total accordé de 166 080\$ à l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, aux fins de développer des modèles pour pallier à la crise actuelle du logement dans la région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-03-047

12.1 OCTROI DE MANDAT POUR LE CAMP DE JOUR 2024 – MAISON DE LA FAMILLE DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire procéder à une entente de service pour la gestion de son camp de jour par le Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'entente de service reçue par la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la prise en charge de l'aspect administratif, organisationnel et technique du camp de jour;

CONSIDÉRANT l'économie de temps et de ressources engendrée par cette entente;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Najah Zaoude
Appuyé par Madame Martine André
ET RÉSOLU QUE :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'OCTROYER le contrat à la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges pour la gestion du Camp de jour 2024;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Coupal à signer le contrat tel que déposé avec la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges au montant maximal de 11 500\$ plus les taxes applicables à même le budget d'opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-03-048

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 12 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner
Appuyé par Madame Najah Zaoude
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 6 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*